

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ Besseas Guy président FNACA

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à (2) l'Espace Cristal portes les Valence

à l'occasion de (3) repas dansant

du 09-10-2022 à 11 heures 30

au 09-10-2022 à 18 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 16-09-22

Signature

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté: 368

Je soussignée Mme GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. BESSEAS Guy, Prs FNACA

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à l'Espace Cristal

à l'occasion de repas dansant

du 9 Octobre 2022 à 11 heures 30

au 9 Octobre 2022 à 18 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 16/09/2022

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif